

Périgueux, le 30 Mars 2018

**Jacques AUZOU**

*Vice-Président*

*Président du groupe politique*

*Communiste, Front de Gauche et Républicain*

*Président de l'Agglomération du Grand Périgueux*

**Objet :** *Motion adoptée par le Conseil Départemental de la Dordogne  
soumise aux collectivités locales de la Dordogne*

Madame, Monsieur la-le Maire,

Madame, Monsieur la-le Président-e- d'Intercommunalité,

Cher-e- Collègue,

Aujourd'hui, vendredi 30 Mars 2018, à l'occasion de la session du Conseil Départemental de la Dordogne, j'ai eu le plaisir de présenter, au nom de mon groupe, la proposition de motion (ci-jointe) relative à un **projet industriel d'inertage de l'amiante** sur le site classé SEVESO de la SNPE de Bergerac.

Motion qui a été adoptée à l'unanimité de l'assemblée départementale, toutes tendances politiques confondues.

Ce projet, comme j'ai eu l'occasion de le développer s'appuie sur un constat accablant : chaque jour la fibre amiante fait quinze morts en France et plus de 100 000 décès sont annoncés d'ici 2050.

À l'instar du sang contaminé, des pesticides, des déchets nucléaires ou de la crise de la vache folle, ce poison est à classer parmi les pires scandales sanitaires de ce siècle. Nul n'est épargné. L'amiante est en effet partout : dans nos écoles, nos entreprises, nos logements, nos moyens de transport... Il est estimé à plus de 20 000 000 de tonnes de produits amiantés présents sur l'Hexagone. Actuellement, notre pays a quasiment comme seul recours l'enfouissement de ce poison, avec très peu de recul sur les conséquences environnementales et sanitaires dans le futur. De plus, cette solution a ses limites : *les décharges spécialisées arrivent en effet à saturation, sont de plus en plus onéreuses et ne règlent en rien le fond du problème.*

Une autre solution de traitement existe par le biais de la « torche plasma », mais n'arrive pas à traiter des volumes suffisants, créant des déchets ultimes et générant des coûts importants.

D'un autre côté, le parlement européen ayant pris toute la mesure de ce drame humanitaire vient d'inviter les pays membres à ne plus enfouir ce matériau, mais bel et bien à le détruire.

Dans l'objectif d'en finir définitivement avec ce poison des chercheurs de l'université de Montpellier en lien avec un intermédiaire industriel, la SOMEZ (*Société Méditerranéenne des Zéolithes*), ont mis au point une solution industrielle à l'éradication définitive de la fibre tueuse, le tout à faible coût et sans le moindre danger.

Pour se faire, l'amiante est plongée dans des bains d'acide sulfurique, pour devenir enfin inoffensive et même recyclable et revalorisée. Seul frein à la mise au jour de ce procédé : un site pour l'installation d'une unité pilote avant son développement industriel. .../...

Il se trouve que Bergerac, via son site de la Poudrerie, mais également Périgueux avec ses ateliers SNCF, ainsi que le centre de stockage de Saint-Laurent-des-Hommes, possèdent toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet.

**La SNPE possède en effet plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre : un classement SEVESO haut seuil, une unité d'acide, un savoir-faire des personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friches industrielles et un accès ferroviaire.**

De son côté, le Technicentre SNCF de Périgueux, dans le cadre du démantèlement de ses voitures, produit chaque année plus de quinze tonnes de déchets amiantés envoyés par camions à des centaines de kilomètres pour être enfouis.

**Ce projet revêt de fait un enjeu sanitaire, écologique, économique et social.**

L'enjeu sanitaire de ce projet est évident, l'inertage de l'amiante préservant enfin l'être humain de toute contamination future.

Son intérêt est également social et économique pour le territoire, la Dordogne ne pouvant faire reposer son avenir sur la seule richesse créée par son agriculture, son tourisme et ses services, le développement industriel restant le meilleur moteur de revitalisation et de création d'emplois qualifiés.

La dimension écologique enfin, notamment dans le développement du transport par Fret qui permettrait la sauvegarde de nos petites lignes ferroviaires en y apportant une plus-value, desserrant l'étau permanent du chantage au financement du réseau secondaire SNCF par les collectivités locales.

Porté depuis plus de quatre ans par le collectif de défense des victimes de l'amiante, *le Cerader 24*, le projet est aujourd'hui soutenu par les acteurs sociaux des sites concernés. Sans remettre en cause leur cœur de métier respectif, ils souscrivent en effet à celui-ci dans lequel s'ouvre une perspective de consolidation de leur activité, mais également une pérennisation et un développement de l'emploi industriel dans le département.

C'est le sens de cette motion qui appelle à créer toutes les synergies nécessaires à la mise en place de ce pôle d'inertage de l'amiante, afin de peser dans le débat public et générer la volonté politique indispensable à ce projet.

**Dans l'objectif de créer les conditions d'une dynamique départementale, j'ai le plaisir de vous transmettre cette motion du Conseil Départemental de la Dordogne afin que vous puissiez la soumettre à votre assemblée délibérante.**

Pour en assurer le suivi (*par transmission de copie de votre assemblée délibérante*) et pour tout renseignement complémentaire, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de mon collaborateur au département.

Persuadé que vous mesurerez la dimension de cette démarche en termes de développement pour notre département, et restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur la-le Maire, Président-e- d'Intercommunalité, Cher-e- Collègue, mes plus cordiales salutations.

**Jacques Auzou**



**Secrétariat du groupe : Laurent PEREA**  
l.perea@dordogne.fr  
06 78 03 39 49